Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260605-2026DELIB65-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		22
Nombre de conseillers absents :		5
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		5
Nombre de votants :		27
Date de la convocation	: 28 mai 2026	
Date d'affichage	: 28 mai 2026	

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ Gildas, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelyne, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LE BALCH Elise, CRENN Méghane, GEFFROY Séverine, COUTELLEC Benoit, NICOL Marie-Noëlle, CLECH Vincent, BICZO Sylviane, BODEVEUR David

Absents : KERTUDO Maryline, MARTIN Sébastien, LEBOURG Alexis, HADJADJE Valérie, LE GALL Maël

Procurations : KERTUDO Maryline à HERVÉ Gildas, MARTIN Sébastien à BONIZEC Christel, LEBOURG Alexis à BRIAND Sandrine, HADJADJE Valérie à BICZO Sylviane, LE GALL Maël à CLECH Vincent

Secrétaire de séance : BRIAND Sandrine

N°2026/65

Institutions et vie politique

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 6 février et 20 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver les procès-verbaux des séances du 6 février et du 20 mars 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que les projets de procès-verbaux des séances susmentionnées ont été préalablement communiqués à l'ensemble des conseillers municipaux ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260605-2026DELIB65-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	*27*
Votes Pour :	*27*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*0*

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 6 février 2026, tel qu'annexé ;

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026, tel qu'annexé.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Sandrine BRIAND